

CONSEIL REGIONAL
cr.ajaccio@notaires.fr

BASTIA, le 21 novembre 2019

Dossier suivi par
Julie SCARTABELLI
julie.scartabelli@notaires.fr

SUCCESSION GIORGI Jacques Félix
1005198 /AG /JS /
Vos réf. :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site du Conseil régional des notaires, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Antoine GRIMALDI, le 12 Novembre 2019

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P°...Maître Antoine GRIMALDI
Service formalités



2 Rue Chanoine Colombani 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 85 50 Fax. 04 95 36 19 41 e-mail : scp.grimaldi@notaires.fr

Pour mieux vous servir nous sommes équipés du système VISIO

ETUDE FERMEE LE SAMEDI ET LE MERCREDI APRES MIDI
TOUT REGLEMENT DE SOMME SUPERIEURE A 3000 € DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE EFFECTUÉ AU MOYEN D'UN VIREMENT BANCAIRE
ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION AGRÉÉE – LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ.

COMMUNE DE SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (HAUTE CORSE)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, le 12 Novembre 2019, officier public, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Me Antoine GRIMALDI et Me Jean-Yves GRIMALDI, Notaires associés" titulaire d'un office notarial à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit des personnes ci-après nommées :

Monsieur Jean-Pierre Joseph Jacques **VOLELLI**, Officier de police, demeurant à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (20230) Hameau de Venzolasca. Né à MARSEILLE (13000) le 20 mars 1958. Divorcé de Madame Monique **KERJEAN** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASTIA (20200) le 14 juin 2011, et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité.

Madame Anne-Marie Françoise **VOLELLI**, Chargée d'affaire à EDF, demeurant à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (20230) Hameau de Venzolasca. Née à MARSEILLE (13000) le 14 août 1960. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

Madame Monique Virginie **VOLELLI**, Fonctionnaire territorial, demeurant à PATRIMONIO (20253) Lieudit Calvello. Née à MARSEILLE (13000) le 10 septembre 1962. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité.

Agissant en qualité d'ayants-droits de :

Monsieur Jacque-Félix **GIORGI**, en son vivant retraité, demeurant à MARSEILLE 4ÈME ARRONDISSEMENT (13004) 1 place Sébastopol. Né à SAN-NICOLAO (20230), le 14 février 1888. Veuf de Madame Françoise Marie **GIANNOLI** et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à MARSEILLE, le 11 Septembre 1968.

Désignation :

Diverses parcelles de terre cadastrées sous la section AE numéros 25 pour 11a 63ca, lieudit « Summerone », n°60 pour 02a 15 ca lieudit « Venzolasca », n°61 pour 28ca, lieudit « Venzolasca » sur laquelle se trouve un garage, n°77 pour 65ca lieudit « Venzolasca » sur laquelle est édifée une maison à usage d'habitation élevée de deux niveaux sur rez-de-chaussée, n°176 pour 19a 53ca lieudit « Panconi », sous la section B numéros 94 pour 09a 70ca lieudit « Ciontrello », n°96 pour 91ca lieudit « Ciontrello » n°214BND pour 41a 70ca à prendre sur une surface totale de 83a 40ca lieudit « Migliari ».

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière »

Pour avis le notaire, Maître Antoine GRIMALDI

Scp.grimaldi@notaires.fr